Règlement

Distribution de repas chauds

dans les écoles communales de Habay

desservies par l'asbl ABMômes

L'asbl ABMômes propose aux parents, dont un enfant est inscrit dans l'une des écoles communales de Habay ou à l'école libre Saint-Nicolas, la possibilité de l'inscrire à un service de repas chauds sur commande.

Les repas proposés sont préparés par notre équipe au sein de notre cuisine et sont confectionnés essentiellement à partir de produits frais (60%), Bio (75%) et locaux (50%).

Les repas sont proposés durant les jours scolaires, à raison de 4 jours par semaine : lundi, mardi, jeudi et vendredi). Aucun service de repas chauds n'est organisé le mercredi.

Le service et l'encadrement des repas sont confiés aux pouvoirs organisateurs en collaboration avec les directions scolaires. Les modalités pratiques propres à chaque établissement sont définies et communiqués aux parents par les directions en tenant compte des spécificités de chaque école.

Procédure de commande des repas chauds (à partir du 28 aout 2023)

Les commandes de repas chauds se passent **exclusivement** en passant par le portail parents accessible via le lien suivant https://habay.guichet-citoyen.be/

Le mode d'emploi du portail est fourni aux parents et figure sur le site des écoles et de la commune.

Chaque mois, le menu est communiqué sur le portail, le site des écoles communales et via le compte facebook de l'asbl ABMômes (https://www.facebook.com/profile.php?id=100078704327317).

Exceptionnellement pour ces premiers mois d'inscription :

pour le mois de aout 2023 ; les inscriptions seront ouvertes du 1er au 31 aout !

pour le mois de septembre 2023 ; les inscriptions seront ouvertes du 1er au 15 septembre !

Le formulaire de **commande sera disponible le 15 du mois précédent jusqu'au 24**.
(Exemple : du 15 septembre au 24 septembre pour les commandes d'octobre).

Les commandes doivent impérativement être enregistrées le 24 du mois au plus tard pour les repas du mois suivant. Passé ce délai, aucune commande ne sera prise en compte.

Procédure d'annulation

Toute annulation doit se faire au plus tard **3 jours précédant la date du repas**. Au-delà, le repas ne pourra plus être annulé et sera dû.

Toute désinscription doit impérativement être enregistrée par le parent via le portail parents. Si tel n'est pas le cas, les repas commandés seront dus.

Aucune autre forme d'annulation ne sera acceptée, ainsi que toute tentative de désinscription communiquée par téléphone, mail, message ou oralement à un membre du personnel scolaire.

En cas de maladie :

Aucune annulation ne sera possible le jour même, sauf en cas d'absence à l'école pour cause de maladie ; le parent est tenu d'informer le service des repas par mail le premier jour d'absence, et ce avant 9h30, à l'adresse : repas.abm@habay.be . Après vérification auprès de la direction de l'école concernée, le service procèdera à l'annulation de la réservation de repas.

Tarifs

Potage : 0.60€

Repas maternelle : 2.80€

Repas primaire : 3.30€

Paiement

Les frais de repas chauds sont comptabilisés chaque mois.

Les montants dus sont repris sur un relevé qui sera transmis les premiers jours du mois suivant la consommation. L'invitation à payer est émise par l'asbl ABMômes et est transmise par mail aux personnes responsables de l'enfant. Le montant total est à verser sur le compte bancaire de l'asbl **BE60 0019 2600 0270** (Code BIC GEBAEBB), assorti de la communication structurée mentionnée sur la facture.

Le délai de paiement accordé est de 30 jours à dater de la réception de l'invitation à payer. Passé ce délai, un premier rappel simple et sans frais sera envoyé.

A défaut de paiement dans le mois de l'envoi de ce rappel, une mise en demeure sera adressée au redevable par recommandé. Les frais de cette mise en demeure, fixés à 10,00 €, sont à charge du redevable et seront ajoutés au montant principal.

Si à la suite de ce recommandé aucun paiement ou accord entre les parties n'est effectué, le Conseil d'Administration portera le recouvrement devant les juridictions civiles compétentes. Les frais de cette dernière procédure seront entièrement à charge du redevable.

Protection des données

L'asbl ABMômes s'engage à respecter les dispositions prescrites par le règlement général sur la protection des données (RGPD). Les données à caractère personnel enregistrées sur le *Portail Parents* sont exclusivement destinées à l'utilisation de ce portail.

Diffusion du présent règlement

Le présent règlement est disponible sur le site internet des écoles et à la demande auprès de l'asbl ABMômes.